



## Conditions Générales de Vente

### Club Nautique de Rivery

Base Nautique de Rivery

- Association loi 1901
- N° SIRET 422 831 636 00010

## Sommaire

|            |   |          |
|------------|---|----------|
| <b>I.</b>  | <b>Public scolaire et centre de loisirs</b>               | <b>1</b> |
| a)         | Conditions particulières                                  | 1        |
| b)         | Conditions de réservation, de facturation et d'annulation | 2        |
| c)         | Assurance   | 3        |
| <b>II.</b> | <b>Locations aux particuliers</b>                         | <b>4</b> |
| a)         | Conditions particulières                                  | 4        |
| b)         | Conditions de réservation, de facturation et d'annulation | 4        |
| c)         | Assurance   | 6        |
| d)         | Locations longue durée                                    | 6        |

## I. Public scolaire et centre de loisirs

### a) Conditions particulières



Pour des raisons de réglementation, les prestations inclues systématiquement la **présence d'un Brevet d'Etat (ou équivalent) du Club Nautique de Rivery (C.N.Rivery)** titulaire d'une carte professionnelle de la Jeunesse et des Sports. Il n'est pas responsable des enfants en dehors de l'activité canoë-kayak, et encadre lors de l'activité des groupes de 16 personnes inclus.

Celui-ci peut être assisté par des diplômés fédéraux (AMFPC ou MFPC) ou par des personnes titulaires de diplômes d'état équivalents

Le client atteste que tous les participants savent nager au moins 25 mètres et ont la capacité à s'immerger la tête sous l'eau

- L'âge minimum requis pour les enfants est de **10 ans**.
- Durant l'activité, le client doit encadrer le groupe à raison de **1 animateur pour 12 enfants**, en plus de la personne titulaire du Brevet du C.N.Rivery.
- **Le C.N.Rivery s'engage à fournir le matériel adapté et conforme** aux législations en vigueur (gilets de sauvetage, pagaies, bidons étanches et embarcations).
- Pour les enfants, une explication sur la sécurité nécessaire à la navigation dans le site sera réalisée par nos soins.
- Les animateurs du groupe reconnaissent avoir pris connaissance des dangers et des particularités du site de pratique ainsi que des mesures de sécurité nécessaires.

## **b) Conditions de réservation, de facturation et d'annulation**

### **Réservation pour un groupe de 16 personnes et moins :**

Pour un groupe de 16 personnes et moins (animateur(s) du client inclus) la réservation s'effectue par mail, par téléphone ou au Club Nautique de Rivery et ce sans versement d'acompte.

### **Réservation pour un groupe de 17 personnes et plus :**

•



Pour un groupe de 17 personnes et plus (animateur(s) du client inclus) la réservation sera effective après versement d'un acompte, égal à 30% du montant total de la prestation.

#### Facturation de la prestation :

- Le règlement peut s'effectuer en virement bancaire, en espèces ou en chèque.
- La facture sera éditée selon le devis établi ou actualisé si le nombre de présent est supérieur au nombre d'inscrits sur le devis.  
Cette facture vous sera présentée après la prestation et devra être réglée sous 30 jours.

#### Annulation du client :

En cas d'annulation du client l'acompte ne sera pas restitué.

#### Annulation du C.N.Rivery :

Chaque activité peut être reportée, changée ou annulée, avec ou sans préavis, si **Météo France émettait un bulletin d'alerte de niveau Orange**, ou si les conditions climatiques et environnementales étaient défavorables à son bon déroulement et à la sécurité.

#### **Le C.N.Rivery vous appliquera soit :**

- le remboursement total des frais engagés
- d'autres dates en fonction des périodes d'ouverture et des disponibilités.

Le C.N.Rivery est seul compétent pour apprécier l'aptitude morale et physique des participants. Le cas échéant la participation de certaines personnes peut être annulée. Dans ce cas, le client s'organisera pour la garde des personnes ne pouvant participer aux activités.

#### **c) Assurance**

- Dans le prix des activités, le client souscrit obligatoirement à une assurance nominative auprès de la MAIF, qui est le partenaire du Club Nautique de Rivery par l'intermédiaire de la Fédération Française de Canoë-Kayak.  
Le C.N.Rivery se charge de ses démarches.



Ces assurances à la personne pour les activités qui ont lieu dans une même journée sont appelées « CANOE TEMPO ».

Pour les prestations de plus de trois inclus, les assurances choisies sont appelées « CANOE PASS JEUNE » pour les mineurs. Les majeures souscriront quant à eux pour chaque journée à une assurance journalière « CANOE TEMPO ».

- Le club, ses activités ainsi que ses locaux et matériels sont couverts par l'assurance permanente contracté par l'adhésion à la FFCK du C.N.Rivery auprès de la MAIF, ainsi que par une assurance de responsabilité civile et de dommages contractée à la MACIF.

## II. Locations aux particuliers

### a) Conditions particulières

Durant les locations, **le(s) client(s) sont sous leur propre responsabilité** et ne sont pas accompagnés par un guide/diplômé du CNRivery.

Tous les participants savent nager au moins 25 mètres et ont la capacité à s'immerger la tête sous l'eau.

Les mineurs sont sous la responsabilité d'un représentant légal.

- L'âge minimum requis pour les enfants est de **7 ans**.
- **Le C.N.Rivery s'engage à fournir le matériel adapté et conforme** aux législations en vigueur (gilets de sauvetage, pagaies, bidons étanches et embarcations).
- **Le client ainsi que les responsables légaux des mineurs reconnaissent avoir pris connaissance des dangers et des particularités du site de pratique ainsi que des mesures de sécurité nécessaires.**

### b) Conditions de réservation, de facturation et d'annulation

#### Réservation pour les groupes de 16 personnes et moins :

La réservation s'effectue soit :

•



- Par téléphone, mail ou directement à la Base Nautique de Rivery deux mois avant la date d'activité.
- A partir de notre site internet six mois avant le début de l'activité

### Réservation pour un groupe de 17 personnes et plus :

Un versement d'acompte égal à 30% du montant de la prestation vous sera demandé pour rendre effective la réservation hors ligne.

### Conditions de facturation :

- Pour les réservations par téléphone, par mail, ou directement au C.N.Rivery :

Le paiement de l'activité et/ou le solde s'effectue le jour même dans nos locaux : 13, impasse Motte à Rivery, lieu du rendez-vous, appelé également base nautique de Rivery.

Les moyens de paiement acceptés sont les chèques et les espèces.

Les factures seront éditées selon les paramètres de la réservation.

- Pour les réservations en ligne,  
Le paiement s'effectue sur internet au moment de la réservation.

### Annulation du client :

- Pour les réservations par téléphone, par mail, ou directement au C.N.Rivery :

Les acomptes pour les groupes de 17 personnes et plus, ne seront pas restitués.

- Pour les réservations en ligne :

-Si l'annulation nous est signalée **plus de deux semaines calendaires avant la date** de l'activité, nous appliquerons :

Soit un remboursement de la somme engagée déduit d'une retenue de 1 Euro par personne

Soit une autre date d'activité dans la limite des places disponibles et des heures d'ouverture.

- Dans le cas de l'annulation du client **moins de deux semaines calendaires** avant l'activité, les frais engagés ne seront pas restitués, cependant nous vous proposerons une date de report hors week-end et jours fériés dans la limite des heures d'ouverture et de notre capacité d'accueil.



- Si le client est absent et ne nous a pas prévenus, les frais engagés ne seront pas restitués.

### Annulation de la part du C.N.Rivery

En cas de force majeure le Club Nautique de Rivery peut pour votre sécurité, être amené à reporter l'activité. Dans ce cas, nous vous proposerons soit un remboursement total, soit une autre date pour la pratique de la dite activité, en fonction des disponibilités.

#### c) Assurance

- Dans le prix des activités, le client souscrit obligatoirement à une assurance nominative auprès de la MAIF, qui est le partenaire du Club Nautique de Rivery par l'intermédiaire de la Fédération Française de Canoë-Kayak. Le C.N.Rivery se charge de ses démarches.

Ces assurances à la personne sont appelées « CANOE TEMPO ».

- Le club, ses activités ainsi que ses locaux et matériels sont couverts par l'assurance permanente contracté par l'adhésion à la FFCK du C.N.Rivery auprès de la MAIF, ainsi que par une assurance de responsabilité civile et de dommages contracté à la MACIF.

#### d) Locations longue durée

- Les locations de matériel sur plusieurs jours répondent aux mêmes conditions que celles décrites dans le paragraphe « II. Locations aux particuliers ». A noter qu'une caution de 500<sup>E</sup> par embarcation (monoplace, bi ou triplace) vous sera demandé.

Le loueur (client) reconnaît recevoir le matériel conforme aux normes en vigueur ( le(s) gilet(s) de sauvetage, le(s) pagaie(s), le(s) embarcation(s) et éventuellement le(s) bidon(s) étanche(s) ) et s'engage le restituer en l'état du jour de la mise à disposition.

La caution vous sera restitué au retour de l'ensemble du matériel.

Le client respectera l'arrêté du 4 mai 1995 du ministère du Transport, des loisirs et de la Jeunesse et des Sports.